



**Jaquier Armand, Emonet Gaétan**

Pour des prestations à la population réparties sur l'ensemble du canton et un sain équilibre économique entre les régions

Cosignataires : 0      Réception au SGC : 10.03.23      Transmission au CE : \*10.03.23

**Dépôt et développement**

La tentation est grande lorsque l'on aborde le thème cité en titre d'en faire un débat ville-campagne, d'opposer le centre cantonal ainsi que les centres régionaux aux communes éloignées, alors que le bon développement de notre canton dépend de la qualité des interactions entre les différentes régions.

Concernant les prestations fournies à la population ainsi que l'ensemble des investissements effectués, il est indispensable d'avoir un équilibre sur le territoire du canton en fonction notamment de la population.

Plusieurs activités ainsi que des investissements sont directement liés à la culture ou l'histoire. Il ne viendrait à personne l'idée d'implanter le Musée gruérien à Kerzers.

D'autres activités ou investissements ont par exemple des liens directs avec notre Université qui se trouve en ville de Fribourg.

Un nombre important de services directs à la population nécessitent une proximité immédiate.

Ainsi, il serait inconcevable de centraliser les écoles dans un seul lieu du canton. Enfin, certaines prestations comme des routes de contournement bénéficient parfois plus aux personnes d'ailleurs qui y passent et voyagent ainsi plus rapidement qu'aux habitant-e-s qui vivent à proximité immédiate du projet. On peut poursuivre cette démonstration à l'infini.

Lors de ce type de réflexion, il faut également prendre en considération le rôle centre de Fribourg pour le canton et celui des différents chefs-lieux pour leur district.

Il convient de soustraire ces questions à toute instrumentalisation sous peine de créer des conflits et dissensions inutiles mais délétères dans notre canton.

Ce postulat a pour but d'illustrer cet équilibre indispensable. Pour ce faire, nous demandons au Conseil d'Etat :

- De présenter une analyse détaillée et chiffrée de tous les investissements directs ou indirects, concernant l'ensemble des infrastructures, pour l'ensemble du canton, par district et par centre économique. Ces données seront mises en rapport avec la population résidente et les places de travail, pour l'ensemble du canton, par district et par centre économique.

L'analyse concernera également les sociétés dont le capital est majoritairement détenu par le canton par exemple les TPF ou l'ECAB ainsi que les associations en lien direct avec l'Etat, exemple l'Association de Centre professionnel cantonal (ACPC). Pour ces associations et ces sociétés ainsi que la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de fribourg (CPPEF), les investissements immobiliers, tels que logements et / ou surfaces commerciales, seront analysés séparément.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

- D'établir une analyse détaillée de l'ensemble des prestations publiques à la population réparties sur le territoire cantonal par district et par centre économique. On entend par ensemble des prestations à la population des activités aussi diverses que l'école ou la justice.
  - Dans la mesure où des activités plus intenses peuvent induire des besoins en investissements et soutiens financiers plus importants, de montrer quels sont les flux financiers et économiques entre les régions.
-